

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : **Sainte-Paule**

Date : **2015-05-26**

Nombre d'événements liés à la violence (consignés dans SPI) : 19

Nombre d'événements liés à l'intimidation (consignés dans SPI) : 9 dont 1 de cyber-intimidation

Nombre de plaintes : 1

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2013-2014

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
Activités sur le civisme organisées sous diverses formes (dépendant de l'âge des élèves)			X
- Ateliers portant sur la cyber-intimidation et les réseaux sociaux offerts par l'AVSEC (en 5^e année) - Sensibilisation des parents, sur ce sujet, lors des premières rencontres en septembre			X
Actualisation du code de vie afin de l'apparenter au programme de soutien au comportement positif		X	
Afficher, dans les corridors et les escaliers, des illustrations de comportements adéquats et des slogans incitatifs			X



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
Jeux supervisés et animés par le service de garde lors des périodes de dîner		X	
Formation du personnel d'encadrement du midi (supervision active)			X
- Pour les élèves et les parents : ajout, à l'agenda, de pages de sensibilisation et d'information concernant la violence et l'intimidation - Pour le personnel : ajout, au cahier de gestion, de pages de sensibilisation et d'information concernant la violence et l'intimidation			X
Utilisation du journal destiné aux parents pour véhiculer des messages en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation		X	
Rencontres de régulation en équipes-cycles afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement (implication de l'orthopédagogue et de la TES lors de ces rencontres)			X
- Ajout d'un système de caméra à l'entrée principale (porte verrouillée en permanence) - Limitation de l'accès aux visiteurs			X



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

De façon générale, toutes les mesures de prévention ont été mises en place et elles ont porté fruit. L'implantation graduelle d'un nouveau paradigme axé sur le renforcement positif et sur l'écoute active améliore les relations entre les adultes et les élèves. De nombreux ateliers de groupes et rencontres individuelles liés à la prévention ont eu lieu tout au long de l'année selon les besoins. Par contre, l'information destinée aux parents par le biais du journal fut insuffisante.

Les modalités de signalement et de consignation :

Après une appropriation un peu longue, les modalités de consignation ont été utilisées. Les rares signalements de parents ont été traités rapidement et de façon satisfaisante.

Les mesures éducatives et de sanction :

Les ateliers prévus dans chacune des classes ont été enrichissants et porteurs de résultats. Les premiers pas dans l'imposition de sanctions directement liées aux comportements inadéquats ont également permis de prévoir des retombées positives.

Les mesures de soutien :

Une situation d'intimidation a été détectée, grâce à des témoignages et les mesures prévues ont été rapidement mises en place. Une plus grande vigilance et un suivi serré a été appliqué plusieurs semaines après le règlement de la situation.



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Les difficultés rencontrées :

- En début d'année, les conceptions erronées liées à l'intimidation, la violence, les chicanes, les taquineries ont dû être clarifiées, particulièrement chez les élèves et certains parents.
- Le caractère insidieux de l'intimidation et le silence qui l'entoure souvent.
- Les conflits qui émanent de situations vécues à l'extérieur de l'école (le soir et la fin de semaine) et qui ont des répercussions sur la vie scolaire.

Les éléments facilitants :

- La mobilisation du personnel et le désir partagé de trouver et de mettre en place des pratiques novatrices axées sur le renforcement plutôt que sur la répression.
- La petite taille de l'école permet aux intervenants de mieux connaître les élèves et d'intervenir adéquatement selon les besoins individuels de ceux-ci.
- La stabilité retrouvée de l'équipe et la cohésion dans les pratiques éducatives liées au désir d'enseigner explicitement les comportements attendus.



L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
• Meilleure compréhension, chez le personnel, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation • Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade • Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives • Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi	• Meilleure compréhension, chez les élèves, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation • Rôle plus actif des témoins de situations de violence et d'intimidation • Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non)	• Meilleure compréhension, chez les parents, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation • Amélioration des relations par des correspondances positives faites par le personnel (appels soleils, cartes postales,...) • Participation à la vie de l'école et accompagnement lors des sorties éducatives • Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction) • Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction)	• Collaboration entre le personnel de l'école et le personnel du CSSS (ateliers réalisés en classe, transmission d'informations et de conseils,...) • Collaboration entre les intervenants du CSSS (travailleuse sociale, infirmière, diététiste)



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Consolidation du nouveau code de vie
- Poursuite de l'enseignement des comportements attendus selon les aires de vie commune
- Présentation des plans de leçon en lien avec les comportements attendus
- Accentuation des renforcements positifs et des célébrations des efforts
- Poursuite de l'implication des enseignants concernés dans l'appropriation des approches centrées sur les solutions (ACS)
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves ciblés (prévention de niveau secondaire)

L'évaluation du plan de lutte de l'école **Sainte-Paule** a été approuvée par le Conseil d'Établissement le **27 mai 2015**. Numéro de résolution : **CE-1415-27**